Le Gouvernement a signé un accord avec les opérateurs de télécommunications afin d'éradiquer les zones blanches.

Cet accord a été qualifié « d'historique » par le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires. L'investissement estimé par l'ARCEP se situe entre 3 et 4 milliards d'euros, pour les quatre opérateurs d'ici 5 ans, afin de déployer 5.000 nouvelles zones de couverture mobile pour chaque opérateur. L'objectif est d'améliorer la couverture 2G, 3G et 4G. Il appartient au Gouvernement, après consultation des collectivités territoriales, de définir ces zones ainsi que le planning de déploiement. En Europe, la France est en 24ème position pour la couverture 4G.

Le Conseil Départemental a annoncé la desserte en fibre optique pour la moitié des foyers creusois dès 2021. S'il importe d'être ambitieux, il nous paraît essentiel de ne pas créer des illusions chez nos concitoyens. D'où une vigilance accrue sur le respect des promesses exprimées. En effet, dans beaucoup de domaines (santé, éducation, commerce, mobilité, services…) le développement rural doit être repensé à-travers le numérique (équipements, usages).

Dans le cadre de l'élaboration du plan de revitalisation de la Creuse, le Directeur de l'Agence du Numérique nous a annoncé, le 16 février, l'octroi possible d'une enveloppe de 10 millions d'euros, pour accélérer le déploiement sur notre département. Les modalités d'attribution restent à débattre.